



**HAL**  
open science

## Derecho de páramos des espagnols

Alexandra Angeliaume-Descamps

► **To cite this version:**

Alexandra Angeliaume-Descamps. Derecho de páramos des espagnols. L'Ordinaire des Amériques, 2015, Eau et vulnérabilités dans les Amériques, le coin des curiosités, 218, 4 p. hal-02535212

**HAL Id: hal-02535212**

**<https://hal.science/hal-02535212>**

Submitted on 7 Apr 2020

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



---

## Derecho de páramos *des espagnols*

Alexandra Angélaume-Descamps

---



### Édition électronique

URL : <http://journals.openedition.org/orda/2030>

ISSN : 2273-0095

### Éditeur :

IPEAT, Université Toulouse - Jean Jaurès

### Référence électronique

Alexandra Angélaume-Descamps, « Derecho de páramos *des espagnols* », *L'Ordinaire des Amériques* [En ligne], Coin des curiosités, Eau et Vulnérabilités dans les Amériques, mis en ligne le 05 juillet 2015, consulté le 09 février 2020. URL : <http://journals.openedition.org/orda/2030>

---

Ce document a été généré automatiquement le 9 février 2020.



L'Ordinaire des Amériques est mis à disposition selon les termes de la licence Creative Commons Attribution - Pas d'Utilisation Commerciale - Pas de Modification 4.0 International.

---

# Derecho de páramos *des espagnols*

Alexandra Angélie-Descamps

---

## NOTE DE L'AUTEUR

Voir aussi <http://geocarrefour.revues.org/9278>

- 1 Lorsque les espagnols occupent cette région dès le XVI<sup>ème</sup> siècle, c'est pour la niche agroécologique qu'elle constitue. Ils introduisent alors dans le cadre des grandes *encomiendas* la culture du blé (photo 20) - que les colons ne pouvaient importer d'Espagne - et l'usage de l'araire ou encore des bovins, tout en conservant certaines productions et pratiques traditionnelles, pratique s'établissant à l'étage inférieur de celui du *páramo*. Ils introduisent toutefois une pratique et un droit d'usage nouveau affectant le *páramo* : le *derecho de páramo*. Il s'agit d'un droit acquis à vie et qui attribuait aux populations indigènes le droit d'utiliser le *páramo* pour le pâturage. L'activité agricole sous forme de culture n'était pas concernée du fait des faibles températures de cet étage. Ce droit s'est précieusement transmis de génération en génération jusqu'à l'époque actuelle. Même si ce droit peut se vendre ou s'échanger, il est transmis de père en fils. On ne vend pas un droit de *páramo*, c'est un héritage qui montre l'ancienneté de l'implantation de la famille et son importance. On le conserve car il prend valeur de patrimoine. Il n'existe pas de document écrit faisant état de ce droit, on sait que telle ou telle famille le possède du fait de la transmission orale des connaissances. Le droit n'attribue pas une zone spécifique, mais un droit ouvert sur n'importe quelle zone du *páramo* (*derecho abierto en cualquier parte*<sup>1</sup>). On lâche ainsi les animaux dans le *páramo* qui, par instinct, se regroupe autour des zones humides qui procurent des fourrages denses, et abondants toute l'année. En effet, les versants, généralement rocailleux, aux sols peu épais (squelettiques), avec une végétation dispersée, dominée, entre autres, par le *fraléjon* qui n'est pas mangé, sont délaissés par les bêtes. En revanche, elles se regroupent autour des zones humides situées sur les replats de versants ou au fond des vallons, où pousse une végétation dense (graminées) et régulière qui attire le bétail et constitue, par ailleurs, un point d'eau. Cette activité de *ganaderia* a été développée par les espagnols, mais en complète harmonie avec le

milieu naturel : les animaux changeant d'étage agricole au grès des cycles cultureux. Ainsi, pendant les périodes de jachère (*descanso*) ou d'interculture (*barbecho*), les animaux - ovins, bovins et équidés - rejoignent les parcelles qu'ils fertilisaient de leurs déjections, puis pendant les périodes de culture, ils rejoignent le *páramo* (à l'exception des vaches laitières qui demeuraient dans les pâturages des fonds de vallées près des fermes).

**Photo 20 : Aire de battage du blé, construction en pierre sèche introduite par les espagnols, Llano el alto, 1975, Mérida, Venezuela**



Auteur : Jean Christian Tulet  
Jean Christian Tulet

**Photo 21 : Trampa jour de neblina, 1978, Mérida, Venezuela**



Auteur : Jean Christian Tulet  
Jean Christian Tulet

Photo 22 : Trampa jour de neblina, 1978, Mérida, Venezuela



Auteur : Jean Christian Tulet  
Jean Christian Tulet

---

## NOTES

1. Droit ouvert en quelconque partie du *páramo*.

---

## AUTEUR

ALEXANDRA ANGÉLIAUME-DESCAMPS

GEODE 5602 UT2J France